

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2012

## PROCES VERBAL

**Présents** : LUCAS – LOPES - HENAFF – DANIEL – LE BRIS – BIANNIC – PETIBON - JEFFROY – FOURNIS – LE BERRE – PHILIPPE - LE BRIGANT - MORINIERE — GUEHL – LE GALL – DAGORN – LE BIHAN – CADIOU – SUC.

**Absents avec procuration** : LAMANDE donne procuration à DAGORN

**Absente** : PERES-RAVOUX

**Secrétaire de séance** : LE BRIS

Le procès verbal de la séance du 18 octobre 2012 est adopté.

Mr JEFFROY souhaite préciser que son vote sur le dossier de l'évolution de l'intercommunalité est un « vote de confiance dans l'attente d'une réponse ».

### **❖ BUDGET COMMUNAL 2012 – BUDGETS ANNEXES – DECISION MODIFICATIVE – DUREE D'AMORTISSEMENT DE L'ESPACE AN DOURMEUR :**

Mr LOPES présente la décision modificative relative au BUDGET primitif 2012 :

#### BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE

Section de Fonctionnement - dépenses		
60611	Eau et assainissement	8 340,54 €
60612	Energie - Electricité	4 873,87 €
60621	Combustibles	12 955,82 €
60622	Carburants	1 563,70 €
60623	Alimentation	3 063,69 €
60631	Fournitures d'entretien	2 816,10 €
6064	Fournitures administratives	1 789,15 €
6067	Fournitures scolaires	993,03 €
6135	Locations mobilières	7 669,73 €
61521	Entretien terrains	6 238,52 €
61551	Entretien matériel roulant	2 886,93 €
61558	Entretien et réparation autres biens mobiliers	7 315,57 €
6156	Maintenance	4 286,50 €
6188	Subvention collège	- 5 000 €
6247-212	Transports collectifs	1 500 €
6257	Receptions	2 966,41 €
6218	Personnel exterieur	21 921,15 €
6541	Créances admises en non valeur	2 550 €
6554	Contribution aux organismes de regroupement	-21 904,42 €
65738	Subventions	6 530 €
6615	Intérêt sur ligne de trésorerie	- 4 973,35 €
678	Autres charges exceptionnelles	590,00 €
Total		68 972,94 €

Section de Fonctionnement - recettes		
6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	1 308,00 €
6459	Remboursement sur charges sociales	39 653,94 €
7325	FNPIC - Fonds National de Péréquation des recettes Intercommunales et Communales	14 600,00 €
7473	Subventions et participations département	5 800,00 €
7788	Recettes exceptionnelles	7 611,00 €
Total		68 972,94 €

Section d'Investissement - dépenses		
2111	Achats terrains	28 521,00 €
2031	Etude école maternelle	-20 000,00 €
21533	Réseaux cablés	5 459,00 €
2182	Matériel de transport	20 714,00 €
2188	Autres immobilistaions	-7 964,00 €
2313	Travaux bâtiments	4 000,00 €
2315	Réseaux voirie	-4 000,00 €
Total		26 730,00 €

Section d'Investissement - recettes		
024	Cessions	3 250,00 €
13151	Dotation d'investissement communautaire	20 021,00 €
1328	Participation prolongation réseau Consorts Michel	3 459,00 €
Total		26 730,00 €

AMORTISSEMENT "AN DOUR MEUR"

Section de Fonctionnement - dépenses		
6811	Dotations aux amortissements	87443,5
023	Virement à la section d'investissement	-73157,56
Total		14285,94

Section de Fonctionnement - recettes		
777	Amortissement des subventions	14285,94

Section d'Investissement - dépenses		
13913	Amortissement des subventions - Département	7004
13912	Amortissement des subventions - Région	6881,94
13911	Amortissement des subventions - LTA	400
Total		14285,94

Section d'Investissement - recettes		
021	Virement de la section de fonctionnement	-73157,56
21318 (040)	Opération d'ordre entre section	87443,5
Total		14285,94

BUDGET LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR 2012

Section de Fonctionnement - dépenses		
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 6200
6015	Terrains à aménager	-6200

BUDGET CENTRE NAUTIQUE 2012

Section de Fonctionnement - dépenses		
60611	Eau et assainissement	1 243,41 €
61551	Entretien et réparation sur matériel roulant	100
6262	Frais de télécommunication	200

Section de Fonctionnement - recettes		
70688	Autres prestations de service	1543,41

Section d'Investissement - dépenses		
2183	terminal carte bancaire	138,62

Section d'Investissement - recettes		
1328	Comité départemental de char à voile	138,62

Mr LOPES propose également l'amortissement de l'espace AN DOURMEUR sur une durée de 50 ans ; les subventions afférentes à cette opération seront amorties sur 50 ans.

La prise en compte de cet amortissement se traduit dans le budget comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Article 6811	87 433,50 €	Article 777	14 285,94 €

Le Conseil Municipal adopte la décision modificative qui vient d'être exposée et décide l'amortissement de l'espace AN DOURMEUR sur une durée de 50 ans.

❖ TARIFS DES SERVICES - 2013

Le Conseil Municipal adopte les tarifs 2013 :

**Tarifs location bancs et tables:**

Location pour 72 heures et sans transport	Tarifs 2013
Table (2 mètres)	5,70 €
2 Bancs (2 mètres)	3,00 €

**Tarifs tableau électrique :**

	Tarifs 2013
Tableau Electrique	46,00 €

**Tarifs podium municipal :**

	Tarifs 2013
Couvert	186,00 €
Découvert	94,00 €
Les deux	279,00 €

**Divers :**

	Tarifs 2013
Barrière	0,50 €
Chaise	0,50 €

**Tarifs photocopies :**

Photocopies	A4 simple	0,25 €
	A4 simple couleur	1,00 €
	A4 recto verso	0,50 €
	A4 recto verso couleur	2,10 €
	A3 simple	0,50 €
	A3 simple couleur	2,10 €
	A3 recto verso	1,00 €
	A3 recto verso couleur	4,20 €
Associations	A4	0,05 €
	A4 couleur	0,15 €
Duplicateur	A4	0,02 €
Fax	1 <sup>ère</sup> feuille	2,80 €
Fax	Feuille suivante	2,50 €

**Tarifs médiathèque :**

	<b>Tarifs 2013</b>
Abonnement annuel individuel	7,20 €
Abonnement annuel collectif (familial)	13,90 €
Abonnement multimédia	9,30 €
½ tarif pour les demandeurs d'emploi	
½ tarif pour les abonnements des écoles extérieures au canton de PLESTIN LES GREVES	
<u>Estivants :</u>	
Locations de livres	0,80 €
Locations illustré	0,40 €
Caution individuelle	13,60 €
Caution collective (famille)	27,00 €
Réédition « carte lecteur »	1,55 €

**Tarifs assainissement :**

	<b>Tarifs 2013</b>
Abonnement	34,64 € HT
Prix m <sup>3</sup>	2,35 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 125 mm	765 € HT
Branchement (forfait 5ml) Ø 150 mm	816 € HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 125mm - le ml	31,60 HT
Plus value pour longueur supplémentaire de branchement diamètre 150mm - le ml	36,70 € HT

Le Maire expose qu'un programme de travaux est prévu sur la station d'épuration pour un montant de 700 000 € ; le dossier prioritaire concerne la gestion des boues (concentration sur place).  
Le raccordement de la Commune de TREMEL sur la station de Plestin est également à l'étude.

**Tarifs centre Nautique****Stage enfant**

	<b>Séance</b>	<b>5 séances</b>	<b>3 séances</b>
Kayak de mer 9/12 ans	<b>22</b>		<b>55</b>
Moussaillon 5/7 ans	<b>22</b>	<b>95</b>	
Catamaran kl 10.5 7/10 ans	<b>27</b>	<b>112</b>	
Catamaran kl 12 10/12 ans	<b>27</b>	<b>117</b>	
Char à voile 7/12 ans	<b>27</b>	<b>112</b>	<b>76</b>

### Stage adolescent

	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer	22	92	55
Catamaran teddy	29	128	
Catamaran hc 16 ou kl15.5	36	145	99
Planche à voile	29	128	
Char à voile	29	128	85
Char à cerf-volant – mountain board	29	128	85

### Stage adulte

	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer adulte	25	107	69
Catamaran hc16 ou kl 15.5	36	145	99
Planche à voile	29	128	
Char à voile	29	128	85
Char à cerf volant mountain board	29	128	85

### Tarifs spéciaux

Abonnement été pour les adhérents :	
Abonnement toutes activités confondues sauf catamaran hc 16	138
Avec catamaran hc 16	160
REDUCTION :	
Famille, kérallic, camping municipal PLG	10%
2 <sup>ème</sup> semaine	10%
CAP ARMOR :	
Séance de char à voile	13
Séance de kayak de mer	13
RANDONNE NAUTIQUE PEDESTRE :	
Baptême	10
Forfait 12 séances	70
Forfait 6 séances	56

### Location

	1/2h	1h	2h	½ j	journée	Semaine
Char à voile (enfant 9/12 ans)	10	14	20			
Char à voile ado-adulte	16	19	29			
Char à voile biplace	16	25	40			
Planche à voile		20		34		
Catamaran teddy		34		52		
Catamaran hc 16		52		77		
Kayak de mer solo		14		20	27	
Kayak de mer double		20		27	36	
Shorty				4		10
Combinaison intégrale				6		17
Combinaison randonnée aquatique				3		

Carte location char à voile – forfait valable un an :

Forfait 5 heures enfant : 60€

Forfait 5 heures adulte : 87€

Forfait 10 heures enfant : 120€

Forfait 10 heures adulte : 170€

**- Tarifs hors saison**

**Tarif abonnement sport et loisir**

Abonnement période mars à juin 2013 Et septembre à décembre 2013	
Ecole de sport char à voile 7/13 ans	
1 fois par semaine	58
2 fois par semaine	77
Ecole de sport voile 7/13 ans	
1 fois par semaine	58
2 fois par semaine	77
Equipe de club char à voile	
Moins de 18 ans	77
Plus de 18 ans	112
Loisirs	
Kayak de mer	
Moins de 18 ans -	77
18 ans et plus	112
Abonnement avec matériel perso semestre	77

**Tarifs scolaires**

Scolaires : char/catamaran/kayak de mer	
UNSS	10
Primaire/collège	13.70
Lycée et associations	17.80
Etablissements supérieurs-	28.40
1 CHAR POUR 2	
Primaire/collège	10.70

**Tarif automne hiver de novembre 2012 à mars 2013**

Primaire/collège	11.70
Lycée	13.70

## Tarifs groupes

Séminaire	
séance char à voile ou kayak de mer	36
Location grande salle journée	200
Location petite salle journée	100
Pause café par personne	3
Séance randonnée pédestre aquatique	100

Le Maire dit que LTA a organisé 2 rencontres depuis Juillet sur l'activité nautisme. Un comité de pilotage a été créé avec les responsables des équipements nautiques. La récente réunion bilan du centre nautique a permis de mettre l'accent sur les points suivants :

- absence des scolaires,
- nécessité de promotion des produits,
- problème d'hébergement,
- projet de centre labellisé d'entraînement de char à voile.

## **Tarifs salle des fêtes**

	<b>Tarifs 2013</b>
Vins d'honneur – apéritifs de mariage	67,50 €
Goûters – buffets campagnards	67,50 €
Autres manifestations	67,50 €

## **Tarifs cimetière**

### Concessions

	<b>Tarifs 2013</b>
15 ans	92,00 €
30 ans	184,00 €

### Concessions au columbarium

	<b>Tarifs 2013</b>
5 ans	105,00 €
10 ans	147,00 €
15 ans	208,00 €
30 ans	341,00 €

## **Tarifs corps-mort**

	<b>Tarifs 2013</b>
<b>Location annuelle</b>	140,00 €
<b>Location saisonnière Juillet / août</b>	
Hebdomadaire	26,00 €
Journalière	8,20 €
Deux mois	172,00 €
<b>Location saisonnière hors saison</b>	12,00 €

## Tarifs marché, fêtes foraines, cirques avec ménagerie

MARCHES	
	Tarifs 2013
Annuels s/électricité	1,00 €
Annuels a/électricité	1.15 €
Saisonniers	1,30 €
Passagers	1.60 €
Posticheurs :	
de 0 à 3 ml	12,50 €
de 3 ml à 8 ml	22,00 €
plus de 8 ml	33,20 €
Véhicule exposé à la vente	1.60 €

FETES FORAINES	
	Tarifs 2013
Stand	0,95 €
Voiture	0.50 €
Camionnette	0,60 €
Camion	0,70 €
Roulotte logement	1.70 €

CIRQUES AVEC MENAGERIE	
	Tarifs 2013
Petit (sans bâche)	40,00 €
Moyen (avec bâche)	112.00 €
Grand (avec bâche)	225,00 €
Spectacle gratuit	0,00 €

### ❖ **MODIFICATION DU P.O.S – LOTISSEMENT DE PONT AR PORTHEOUR**

Le Maire rappelle qu'une enquête s'est déroulée du 15 Octobre au 17 Novembre 2012 sur la modification du P.O.S. relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2NAca de Pont Ar Porthéour.

Lors de cette enquête publique, 2 observations ont été consignées dans le registre mis à disposition du public :

- un propriétaire ne souhaite pas vendre son terrain intégré à la zone 2NAca
- interrogation d'un riverain sur la circulation et les contraintes en limite de propriété.

Le Commissaire-enquêteur, par courrier du 19 Novembre 2012, a interrogé le porteur du projet sur les deux points relevés pendant l'enquête publique. Une réponse a été apportée le 7 Décembre 2012 :

- les parcelles que les propriétaires ne veulent pas vendre à la Commune seront exclues du périmètre de l'opération de lotissement,
- en ce qui concerne la circulation : le traitement des voiries (voies étroites, vitesse limitée + zones surélevées, chicanes, ...) limitera le trafic de transit.
- l'établissement des limites de propriété relèvera d'un bornage contradictoire. Les règles applicables pour les plantations en limite de propriété sont prévues par le Code Civil

Le Commissaire-Enquêteur, après avoir analysé les observations formulées et pris connaissance des réponses apportées par la Collectivité, a émis, en date du 7 Décembre 2012, un avis favorable sans réserve.

Le Maire ajoute que LANNION TREGOR AGGLOMERATION a formulé, dans le cadre de la concertation, des observations sur le périmètre de l'opération avec intégration des parcelles AH 358 et 597, ainsi que le souhait de voir préciser et compléter les articles 2 – 7 et 10 du règlement.

L'Assemblée note le refus des propriétaires de vendre leur terrain ; par ailleurs, il n'est pas envisagé d'engager une procédure d'expropriation.

Le Conseil Municipal approuve la modification du P.O.S. qui a été présenté à l'enquête publique. En ce qui concerne la gestion du lotissement de Pont ar Porthéour, l'Assemblée confirme qu'il sera réalisé par la Commune. Une consultation de maîtrise d'œuvre sera prochainement organisée.

### ❖ **AGENCE DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX COLLECTIVITES**

Le Maire expose que le Conseil Général propose une prestation « d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » pour les projets compliqués techniquement et juridiquement. Il s'agit de suppléer au retrait des Services de l'Etat en matière d'ingénierie.

La mission de base concerne l'élaboration du programme, la rédaction du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre ; cette mission peut être complétée par un accompagnement jusqu'à la livraison du chantier.

La participation financière de la Commune est fixée à 0,75 € par habitant (population DGF) et à 0,65€ pour les Communes adhérentes au CAUE. Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Agence Départementale.

### ❖ **ECLAIRAGE PUBLIC – SDE - ENTRETIEN**

Le Conseil Municipal adopte le programme de rénovation des foyers de la Place de la Poste et de la Rue de Kervigné. La participation de la Commune est fixée à 2 697 €.

### ❖ **ACQUISITION DU TERRAIN DE Mme CORUBLE**

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour l'acquisition de la bande de terrain de Mme CORUBLE. Ce terrain borde la place du 19 Mars 1962. Un accord sur le prix devra préalablement intervenir.

❖ **CONVENTION S.N.S.M. – SAISONS 2013 – 2014 – 2015**

La Convention S.N.S.M. est reconduite pour trois années pour la surveillance des plages.

La Société met 3 sauveteurs qualifiés à disposition de la Commune ; ils sont recrutés en qualité d'agent non titulaire de la fonction publique territoriale (cadre d'emploi des opérateurs des A.P.S.).

Une subvention de 7 euros par jour de service est versée pour la formation.

❖ **LOTISSEMENT DE « COAT CARRIC » - TRANSFERT AU DOMAINE COMMUNAL**

Le Maire expose que Mr DE CHAVAGNAC, Maître d'ouvrage du lotissement de COAT CARRIC, sollicite la rétrocession des équipements à la Commune.

Le Conseil note que les parcelles concernées sont cadastrées B1256 et B 710 et donne son accord pour la rétrocession à la Commune des équipements et voies de ce lotissement. Les frais d'acte de ce transfert de propriété sont à la charge du demandeur.

❖ **PISCINE DU CAMPING – AVENANT N° 1 AU MARCHE DILASSER**

Le Maire expose que les Services Techniques Communaux ont effectué des prestations prévues au lot de Mr DILASSER. Il est donc proposé un avenant en moins value pour un montant de 7 512,08 € T.T.C. Accord du Conseil.

❖ **CONVENTION LANNION TREGOR AGGLOMERATION – DISPOSITIF « AGGLO TAXI »**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention LTA relative à la participation annuelle versée à la Commune (100€) pour la gestion des tickets « Agglo Taxi ».

❖ **PARCELLE COMMUNALE AH419 – DEMANDE DE MR ET MME CADIOU**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de Mr et Mme CADIOU qui souhaitent acquérir une surface de 25 à 30 m<sup>2</sup> dans la parcelle communale AH419 située derrière Ty an Holl ; cette acquisition permettrait de consolider le mur de clôture des demandeurs.

L'Assemblée donne un accord de principe et décide de solliciter l'avis de « FRANCE DOMAINE ».

❖ **CONTENTIEUX URBANISME – PERMIS DE CONSTRUIRE MORFOUACE**

Le Maire expose :

- Un permis de construire a été délivré à Mr MORFOUACE le 3 Décembre 2010, après avis défavorable du service instructeur.
- Le Préfet a demandé au Tribunal Administratif d'annuler l'arrêté du Maire du 26/03/2011.
- Le Tribunal administratif, par jugement du 24 Août 2012, a rejeté la demande du Préfet.
- Le Préfet a informé la Commune de sa décision de faire appel du Jugement du Tribunal Administratif (lettre du 28 Septembre 2012).

Le Mémoire en appel du Préfet devant la C.A.A. de NANTES n'a pas encore été notifié à la Commune.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à défendre les intérêts de la Commune devant la Cour d'Appel de NANTES avec l'assistance du Cabinet LAHALLE.

❖ **ECOLE NOTRE DAME – ACOMPTE SUR DOTATION 2012/2013**

Le Conseil Municipal accorde à l'Ecole Notre Dame un acompte sur la dotation 2012/2013 correspondant à 50% de la dotation de l'année précédente, soit un montant de 2 150,57€.

❖ **CONVENTION « LANNION TREGOR AGGLOMERATION » - TRANSPORT POUR LA PISCINE**

La Convention L.T.A. pour le transport à la piscine est reconduite. La participation communale est de 20€ TTC par séance et par car. Il est convenu que la Commune règlera la prestation après émission d'une facture par L.T.A.

## ❖ RESSOURCES HUMAINES – BONIFICATION INDICIAIRE – EMPLOI D'AVENIR

### ➤ Bonification indiciaire

Le Maire expose que le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 prévoit l'attribution d'une bonification indiciaire pour certains personnels de la fonction publique territoriale :

- fonction de direction – d'encadrement,
- fonction de régisseur,
- exercer des fonctions d'accueil à titre principal.

Le Conseil Municipal décide la mise en application de la bonification indiciaire pour les personnels concernés

### ➤ Emploi d'Avenir

Le Maire expose que Florian LAMANDE assure des remplacements aux Services Techniques depuis 2007. Il s'agit d'un jeune de moins de 25 ans qui peut bénéficier d'un emploi d'avenir pour une durée de 3 années. Ce dispositif génère une aide de l'Etat à hauteur de 75% du brut mensuel du SMIC.

Le Conseil Municipal considère les besoins des Services Techniques dans le domaine des espaces verts ainsi que le passage à 70% d'un agent et se prononce favorablement pour la création d'un emploi d'avenir.

## ❖ PROPRIETE DANIEL – PONT AR PORTHEOUR

Les Consorts DANIEL proposent de céder à la Commune les parcelles G81 (383 m<sup>2</sup>) – G82(p) pour 7 500 m<sup>2</sup> - G1088 (3 635 m<sup>2</sup>) situées à Pont ar Porthéour. Cette vente s'accompagne d'une demande de clôture par la Commune sur environ 100 mètres.

Le Maire propose d'acquérir la parcelle constituant l'accès vers le futur lotissement communal ; ce passage pourrait recevoir des réseaux communaux. Le prix proposé est de 4 000 € pour la parcelle G81. Accord du Conseil Municipal.

## ❖ PROPRIETE LE CUNFF – SITE DE LA CHAPELLE SAINT GESTIN

Mme LE CUNFF accepte de vendre sa parcelle YB93 au prix de 1 500 € pour une contenance de 1 514 m<sup>2</sup>. Le Maire dit que le terrain reçoit les ruines de la Chapelle Saint Gustin ainsi qu'une fontaine de dévotion. La mise en valeur du site est envisagée après nettoyage dans le cadre « chantiers de jeunes ».

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle YB 93 et autorise le Maire à signer l'acte portant transfert de propriété.

## ❖ CONVENTION T.D.F. – AVENANT AU BAIL

Le Conseil Municipal adopte l'avenant n°1 au bail T.D.F. relatif au pylône de Kernevez.

Dorénavant, le loyer est révisable à l'expiration de chaque année civile, sur la base de l'indice trimestriel du coût de la construction publié par l'INSEE.

Le loyer 2012 est fixé à 2 230,04 €.

## ❖ QUESTIONS DIVERSES

### ➤ Provision pour litige - Contentieux

Une somme de 30 000 € est inscrite au budget primitif 2012 pour la couverture des risques liés aux contentieux urbanisme ou OGEC Notre Dame.

### ➤ Chèques emploi service - CRCESU

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'affiliation de la Commune au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU).

### ➤ Camping – Remboursement de Mr GALLIEN

Remboursement de 55 € à Mr GALLIEN Emile (séjour perturbé par une fuite d'eau).

➤ Compagnie Armoricaine de Navigation – Gisement de Beg Ar Fry

La C.A.N. a procédé, en Septembre 2012, à la déclaration d'arrêt définitif des travaux sur le gisement de sable coquillier de Beg ar Fry en baie de LANNION.

➤ Contrat Copieur – KYOCERA – Maintenance «Votre Bureau»

Le copieur de l'accueil du secrétariat a été remplacé ; il s'agit d'une location d'un montant de 556,93€ TTC par trimestre. Le coût copie est de 0,004€ T.T.C. pour le noir et blanc et 0,04€ € pour la couleur. Le forfait connectique s'élève à 12€ H.T. par mois.

➤ L.T.A. – Mutualisation des Mainténances S.I.G.

L.T.A. intervient auprès du prestataire informatique JVS pour les logiciels SIG de la Commune.

➤ Remboursement de frais – demande de Mr SUC

Mr SUC a représenté la Commune à BREST et à ERQUY dans le cadre des rencontres VIGIPOL. Il est décidé d'indemniser les frais de déplacement à hauteur de 50 €.

➤ Contrat d'assurance GROUPAMA

Le Maire présente la mise à jour du Contrat GROUPAMA pour les risques Responsabilité Civile et protection Juridique – Bâtiments – Biens mobiliers.

Il s'agit notamment de la prise en compte de l'équipement piscine du Camping. La Cotisation annuelle 2012 est de 24 477,23 € TTC.

➤ Eclairage public – SDE – Rue des Ecoles

Une étude réactualisée de l'éclairage public de la Rue des Ecoles et des abords du collège fait apparaître un montant de 55 600€ TTC.

La participation communale s'élève à 34 472€

➤ Service Assainissement – Demande de dégrèvement

Une fuite d'eau a été constatée sur la propriété de Mme LE BRAS – Rue de Kergus. Il est proposé de ne pas facturer l'assainissement sur les volumes partis en fuite. Accord du Conseil Municipal pour facturer un volume de 61 m<sup>3</sup>.

➤ Location de terrains Communaux à Kermaria

Le Maire expose la demande de deux jeunes agriculteurs qui ont perdu des surfaces exploitables dans le cadre du remembrement et de l'acquisition du foncier pour le futur lotissement communal de Pont ar Porthéour. Ils sollicitent la location des terrains communaux de Kermaria (27 687 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal décide la location de 12 843 m<sup>2</sup> à Mr Kevin L'HOSTIS et 12 843 m<sup>2</sup> à Mr Erwan CRESSEVEUR. Le Prix de la location annuelle est fixé à 150€ par exploitant. *hectare*

➤ Emprunt Centre Nautique – 20 000 € - C.M.B.

Une consultation d'organisme prêteur a été organisée pour la réalisation d'un emprunt de 20 000 € pour le centre Nautique. Le Conseil Municipal adopte la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne. Le taux fixe annuel est de 2,45% avec une commission de 150 €.

➤ Avenant au Contrat de maintenance – JVS – Mairistem

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat de maintenance logiciel « Enfance Millesime on-line série 3 ». Le montant annuel est de 645 € H.T.

➤ Acquisition de terrain Communal – Demande de Mr BELLIER

Mr BELLIER souhaite acquérir 80 m<sup>2</sup> de terrain communal le long de sa propriété du PORJOU. Les Services Fiscaux (FRANCE DOMAINE) ont été consultés ; le prix est fixé à 3 200 €.

➤ Compagnie Armoricaine de Navigation – Gisement de Beg Ar Fry

La C.A.N. a procédé, en Septembre 2012, à la déclaration d'arrêt définitif des travaux sur le gisement de sable coquillier de Beg ar Fry en baie de LANNION.

➤ Contrat Copieur – KYOCERA – Maintenance «Votre Bureau»

Le copieur de l'accueil du secrétariat a été remplacé ; il s'agit d'une location d'un montant de 556,93€ TTC par trimestre. Le coût copie est de 0,004€ T.T.C. pour le noir et blanc et 0,04€ € pour la couleur. Le forfait connectique s'élève à 12€ H.T. par mois.

➤ L.T.A. – Mutualisation des Maintenances S.I.G.

L.T.A. intervient auprès du prestataire informatique JVS pour les logiciels SIG de la Commune.

➤ Remboursement de frais – demande de Mr SUC

Mr SUC a représenté la Commune à BREST et à ERQUY dans le cadre des rencontres VIGIPOL. Il est décidé d'indemniser les frais de déplacement à hauteur de 50 €.

➤ Contrat d'assurance GROUPAMA

Le Maire présente la mise à jour du Contrat GROUPAMA pour les risques Responsabilité Civile et protection Juridique – Bâtiments – Biens mobiliers.

Il s'agit notamment de la prise en compte de l'équipement piscine du Camping. La Cotisation annuelle 2012 est de 24 477,23 € TTC.

➤ Eclairage public – SDE – Rue des Ecoles

Une étude réactualisée de l'éclairage public de la Rue des Ecoles et des abords du collège fait apparaître un montant de 55 600€ TTC.

La participation communale s'élève à 34 472€

➤ Service Assainissement – Demande de dégrèvement

Une fuite d'eau a été constatée sur la propriété de Mme LE BRAS – Rue de Kergus. Il est proposé de ne pas facturer l'assainissement sur les volumes partis en fuite. Accord du Conseil Municipal pour facturer un volume de 61 m<sup>3</sup>.

➤ Location de terrains Communaux à Kermaria

Le Maire expose la demande de deux jeunes agriculteurs qui ont perdu des surfaces exploitables dans le cadre du remembrement et de l'acquisition du foncier pour le futur lotissement communal de Pont ar Porthéour. Ils sollicitent la location des terrains communaux de Kermaria (27 687 m<sup>2</sup>).

Le Conseil Municipal décide la location de 12 843 m<sup>2</sup> à Mr Kevin L'HOSTIS et 12 843 m<sup>2</sup> à Mr Erwan CRESSEVEUR. Le Prix de la location annuelle est fixé à 150€ par hectare.

➤ Emprunt Centre Nautique – 20 000 € - C.M.B.

Une consultation d'organisme prêteur a été organisée pour la réalisation d'un emprunt de 20 000 € pour le centre Nautique. Le Conseil Municipal adopte la proposition du Crédit Mutuel de Bretagne. Le taux fixe annuel est de 2,45% avec une commission de 150 €.

➤ Avenant au Contrat de maintenance – JVS – Mairistem

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat de maintenance logiciel « Enfance Millesime on-line série 3 ». Le montant annuel est de 645 € H.T.

➤ Acquisition de terrain Communal – Demande de Mr BELLIER

Mr BELLIER souhaite acquérir 80 m<sup>2</sup> de terrain communal le long de sa propriété du PORJOU. Les Services Fiscaux (FRANCE DOMAINE) ont été consultés ; le prix est fixé à 3 200 €.

➤ *Demande de subvention pour séjour à la neige – Ecole Jeanne d’Arc*

Mr le Directeur de l’Ecole Jeanne d’Arc de LANNION sollicite l’aide financière de la Commune pour deux élèves domiciliés à PLESTIN-les-GREVES. Le coût du séjour est de 565 € par enfant. L’assemblée ne donne pas une suite favorable à cette demande.

➤ *Association « Découvrons la Mer »*

L’Association « Découvrons la Mer » proposait des formations aux « permis mer » au Centre Nautique. Le Président annonce, par courrier du 05 Décembre 2012 la fin des activités.

➤ *Personnel de remplacement du Centre de Gestion – « Prime de fin d’année*

Le Conseil Municipal décide d’accorder une prime de fin d’année d’un montant de 300 € à Mme Morgane LE FEVRE.

➤ *Salle de sport Marcel HAMON – Planning des travaux*

Le Maître d’œuvre a actualisé le planning du programme de restructuration et extension de la salle des sports Marcel HAMON : la réception des travaux est prévu fin MARS 2013.

➤ *Convention A.T.E.S.A.T. de la D.D.T.M. (Service de l’Etat)*

Le Maire expose que la mission A.T.E.S.A.T. arrive à échéance à la fin de cette année et propose de solliciter la prolongation pour 2013. L’aide des Services de l’Etat porte sur la gestion de la voirie communale.

Accord du Conseil Municipal pour la signature d’une nouvelle convention.

➤ *Voirie du lotissement de Park an Dour – Régularisation foncière*

La voirie de liaison entre les voies du lotissement et la rue de Saint Roc’h n’a pas été transférée au Domaine Communal. Cette parcelle cadastrée AE454 appartient à Madame DE VAULX Chantal. Le Conseil Municipal mandate le Maire pour l’acquisition de cette parcelle.

➤ *Service Enfance Jeunesse – Projets – Accueil en garderie périscolaire*

Le Maire évoque les projets du Service Enfance Jeunesse :

- ✓ opération secourisme et citoyenneté,
- ✓ acquisition ou location d’un copieur,
- ✓ modification du règlement intérieur (

et propose de soumettre ces sujets à la Commission Enfance et Jeunesse du début d’année 2013.

Il est également proposé d’utiliser le local « préau – bibliothèque » de l’école primaire pour améliorer l’accueil périscolaire.

Le Conseil municipal donne son accord pour l’utilisation de ce local.

Il convient d’intégrer des coûts supplémentaires pour l’entretien des salles et l’encadrement des enfants.

➤ *Achat de combustibles – Consultations*

Le Conseil Municipal décide le lancement d’une « procédure adaptée » pour la fourniture et livraison de Combustible fioul premier et gazole non routier.

➤ *Budget communal – autorisation de mandater avant le vote du budget primitif 2013*

Le Conseil Municipal, à la demande de Mr LOPES, autorise le Maire à mandater des dépenses d’investissement au premier trimestre 2013, dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2012, avant le vote du budget primitif 2013.

➤ *L.T.A. – Auto-stop participatif*

Mr LOPES rappelle à l’assemblée, l’opération « auto-stop » participatif porté par LANNION TREGOR AGGLOMERATION.

➤ CAP ARMOR – Demande de Mr GUEHL

Mr GUEHL demande si l'opération CAP ARMOR sera reconduite en 2013 ; le coût est de l'ordre de 18 000 € pour la Collectivité.

Le Maire propose de réunir en groupe de travail sur ce sujet ; il faut intégrer le camping à la réflexion.

➤ Facturation EAU et ASSAINISSEMENT

Mr SUC dit que des abonnés ont reçu la facture d'eau et assainissement le jour de l'échéance pour le paiement.

➤ Distribution de cadeaux

Mr LE BRIS annonce la distribution des cadeaux aux personnes de 85 ans et plus le Samedi 15 Décembre.

➤ Billetterie AN DOURMEUR – Office de Tourisme

Mr HENAFF annonce un projet de vente de billets pour l'Espace AN DOURMEUR à l'Office de Tourisme et par Internet.

Mr LOPES demande la création d'une sous-régie.

➤ Pavillon bleu

Mr LE BERRE annonce la reconduction de l'opération « Pavillon Bleu » et la parution d'un livre sur l'animation «Menhir Parade».

Fin de la séance à 21h20

Le Maire

A. LUCAS

